



DÉPARTEMENT de la  
Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 21 DÉCEMBRE 2023

#### DATE DE CONVOCATION

15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-et-un décembre** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (*pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA*), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (*pouvoir de M. Dominique JANIN*), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (*pouvoir de M. Dominique CHOPPIN*), Mme Sylvie CHASTRUSSE (*pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON*), M. Michel CLÉMENT (*suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS*), Mme Marie-Paule FONTAINE (*pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY*), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (*pouvoir de M. Paul MURANO*), M. Simon GEVREY, M. Martial MATHIRON (*pouvoir de Mme Christine NIRLO, à partir de 18h35*), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (*pouvoir de Mme Maïté COUBAT*).

Étaient absents : Mme. Zineb HEMAIRIA (*pouvoir à M. Patrice ESPINOSA*), M. François BIGEARD (*suppléé par M. Benjamin BONIN*), M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (*pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR*), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (*pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE*), Mme Maïté COUBAT (*pouvoir à M. Claude VERDREAU*), Mme Marie-Françoise DUPAS (*supplée par M. Michel CLÉMENT*), M. Jean-Marie FERREUX (*suppléé par Mme Laurence SCHERRER*), Mme Maryline GRANDIOWSKY (*pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE*), M. Dominique JANIN (*pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT*), M. Paul MURANO (*pouvoir à M. Olivier GAUTHRON*), Mme Christine NIRLO (*pouvoir à M. Martial MATHIRON, à partir de 18h35*), Mme Stéphanie PEPIN (*suppléant de M. Emmanuel PONTILLO*), M. Emmanuel PONTILLO (*suppléé par Mme Stéphanie PEPIN*), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (*suppléante de M. Jean-Marie FERREUX*).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

21/12/2023/13

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	22
VOTANTS :	30

**Objet : Projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante sur le bassin de rétention des eaux pluviales de la Zone d'Activités Économiques « La Boulouze » à FAUVERNEY : Appel à projet et commission ad hoc**

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) a été contactée par plusieurs développeurs de projets de centrales photovoltaïques, pour doter le bassin de rétention des eaux pluviales de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) « La Boulouze » à FAUVERNEY de panneaux photovoltaïques flottants.

Ainsi, au regard des opportunités réelles d'émergence d'un projet sur son foncier, la CCPD souhaite rechercher des entreprises à qui confier l'installation et l'exploitation d'équipements de production photovoltaïque. Cette démarche implique d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats pour la sélection du projet qui sera le plus adapté techniquement et financièrement à nos ambitions.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à un « appel à projet » visant à désigner une société spécialisée dans l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante sur le bassin de rétention des eaux pluviales de la Zone d'Activités Économiques « La Bouluze », avec pour objectifs :

- D'équiper le bassin de panneaux photovoltaïques flottants moyennant un loyer annuel,
- D'assurer l'entretien, la maintenance et l'exploitation de tous les équipements dédiés à la production d'électricité,
- D'assurer le nettoyage en continu ou périodique du fond du bassin par l'aspiration des dépôts présents, sans endommager l'ouvrage existant et notamment la membrane d'étanchéité.
- D'organiser avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise la revente de l'électricité.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'appel à projet : 1<sup>er</sup> trimestre 2024,
- Choix des candidatures : 2<sup>ème</sup> trimestre 2024,
- Choix du projet : 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Dans le cadre de cette consultation, il y a lieu de désigner les membres de la « commission ad hoc » qui se prononcera sur les candidatures et proposera le choix d'un lauréat au Conseil Communautaire.

La composition et les principes de fonctionnement proposés de ladite commission sont les suivants :

**Composition : (11 membres sans suppléants)**

- Le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Président de la commission,
- Quatre membres de l'exécutif :
  - Le 1<sup>er</sup> Vice-président, délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme,
  - Le 2<sup>ème</sup> Vice-président, délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique,
  - Le 4<sup>ème</sup> Vice-président, délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique,
  - Le 7<sup>ème</sup> Vice-président, délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI,
- Cinq conseillers communautaires désignés parmi les membres titulaires du Conseil Communautaire,
- Un conseiller municipal de la commune de Fauverney.

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

## Fonctionnement

- Réunion sans condition de quorum,
- Décision prise à la majorité simple de ses membres,
- En cas d'égalité des suffrages, le Président de la Commission a une voix prépondérante.

Si ces propositions sont approuvées, il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les cinq conseiller(ère)s communautaires qui seront amené.es à siéger au sein de cette commission.

**Considérant** les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE du lancement d'un « appel à projet » en vue de** l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante sur le bassin de rétention des eaux pluviales de la Zone d'Activités Économiques « La Boulouze » à FAUVERNEY,

- **DÉCIDE de la mise en place d'une « commission ad hoc », composée comme suit :**

- Le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Président de la commission,
- Quatre membres de l'exécutif :

Le 1<sup>er</sup> Vice-président, délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme,

Le 2<sup>ème</sup> Vice-président, délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique,

Le 4<sup>ème</sup> Vice-président, délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique,

Le 7<sup>ème</sup> Vice-président, délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI,

- Cinq conseillers communautaires, désignés parmi les membres titulaires du Conseil Communautaire,

- Un conseiller municipal de la commune de Fauverney.

- **ACTE** le rôle de cette commission qui se prononcera sur les candidatures et proposera le choix d'un lauréat au Conseil Communautaire,

- **PROCÈDE, après appel à candidatures, à la désignation, au scrutin secret, des cinq conseiller(ère)s** parmi les membres titulaires du conseil communautaire qui seront amené (e)s à siéger au sein de cette commission, comme suit :

- Monsieur Simon GEVREY,
- Monsieur Bernard NAVILLON,
- Monsieur Bernard SOUBEYRAND,
- Monsieur Jérôme THÉVENEAU,
- Monsieur Claude VERDREAU.

- **PREND ACTE** de la composition de la Commission ad hoc,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à mettre en œuvre l'appel à projet et à signer tout acte s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 décembre 2023

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER